



## Anguille de l'Atlantique nord est et de Méditerranée

2011

Pêcherie principalement au stade civelle dans les estuaires (sauf en Méditerranée)  
Principal métier : tamis à civelle  
La France contribue très faiblement (1 %) aux débarquements totaux de l'espèce, mais à 80 % aux débarquements de civelle.

Le recrutement est à un niveau très bas et poursuit sa diminution dans de nombreuses séries temporelles. Le stock est en déclin et des mesures de protection urgentes sont indispensables. Il n'existe pas de méthodes validées pour évaluer le stock européen d'anguille. Un certain nombre d'indicateurs sont disponibles (indices de recrutement, débarquements) et montrent que le stock européen est en constante diminution et actuellement au niveau le plus bas jamais observé.

Le recrutement se situe entre 1 et 9 % de son niveau des années 1970. Les causes de cette situation sont probablement multiples : pêche, mais aussi dégradation des milieux en eau douce, voire parasitisme et phénomènes à l'échelle océanique.

La mise en place des Plans de Gestion Anguille (PGA) rendus par les états membres en décembre 2008 devrait permettre de réduire les pressions exercées sur cette espèce et donner une vision plus claire sur l'état des stocks dans les années à venir. Ces plans sont en cours d'exécution ; pour la France, il a été accepté en février 2010. L'évaluation, en 2012, de l'effet des mesures de gestion tel que cela est formulé dans le règlement est un enjeu fort et implique la coordination du suivi des stocks locaux ainsi que le développement des outils de post-évaluation des plans de gestion. Pour des espèces comme l'anguille, dont le cycle biologique est long et complexe, et pour lesquelles les données sont incomplètes, le CIEM considère qu'une exploitation est raisonnable quand elle permet le maintien de la biomasse de reproducteurs aux environs de 50 % de la biomasse vierge.

$B_{2010}/B_{pa}$	Tendance B	$F_{2009}/F_{pa}$	Tendance F	$F_{2009}/F_{msy}$	$F_{2009}/F_{plan}$
?B?Ref?		?F?Ref?		?	sans objet

(source CIEM 2010)

Il n'existe pas de point de référence de précaution pour l'anguille, ni de point de référence relatif au RMD car aucune méthode d'évaluation du stock n'est actuellement validée.

Le rétablissement de la population d'anguilles est un processus à long terme pour des raisons biologiques. Dans ces conditions tous les impacts anthropiques ayant un effet négatif sur le stock à travers notamment la production de géniteurs (en quantité et en qualité) et les conditions de retour vers leur aire de ponte doivent être réduits au plus bas niveau tant qu'aucun signe de rétablissement du stock n'est visible sur du long terme.

Le comité CITES ayant fixé en décembre 2010 un quota nul d'exportation de civelles hors Union européenne jusqu'à fin 2011, il est très probable que l'activité de pêche va se réduire par manque d'une valorisation suffisamment attractive.